



BUDGET PRIMITIF 2017

Note de présentation

11 Avril 2017



Sommaire

1.	Equilibre du budget primitif 2017	1
2.	Budget de fonctionnement	2
2.1.	Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2
2.1.1.	Structure des dépenses programmées pour 2017	2
2.1.2.	Evolution des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre	3
2.1.3.	Effet du changement de comptabilisation des flux de recettes et dépenses entre la commune et le RPI	3
2.1.4.	Charges à caractère général	5
2.1.5.	Charges de personnel	6
2.1.6.	Autres charges de gestion courante	7
2.1.7.	Charges financières	8
2.1.8.	Dépenses imprévues	8
2.2.	Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
2.2.1.	Produits des services, domaines & ventes diverses	8
2.2.2.	Impôts et taxes	9
2.2.3.	Dotations, subventions et participations	10
2.2.4.	Autres produits de gestion courante	11
3.	Budget d'investissement	11
3.1.	Les DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
3.2.	Les RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
4.	Endettement	12
5.	Synthèse et perspectives	12

Annexes

1. Détails sur certains postes de dépenses de fonctionnement
2. Détails sur les dépenses et recettes d'investissement

1. Equilibre du budget primitif 2017

Le budget principal 2017 est présenté en équilibre :

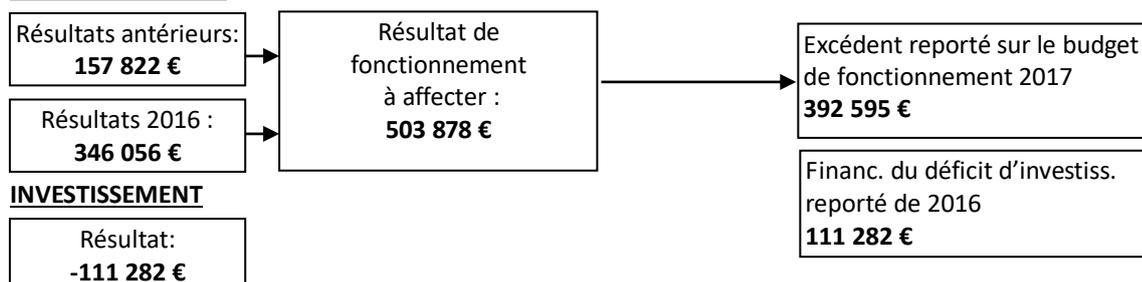
- en section de fonctionnement avec un montant de **1 990 133 €** (contre 1 825 923 € en 2016 et 1 810 107 € en 2015) ;
- en section d'investissement avec un montant de **707 761 €** (contre 922 996 € en 2016 et 915 889 € en 2015).

Le schéma suivant résume la synthèse du budget prévisionnel 2017 pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (1 990 933 €)		RECETTES (1 990 933 €)	
Charges à caractère général	491 648	Excédent de fonctionnement reporté de 2016	392 595
Charges de personnel	615 000	Produits des services	327 045
Atténuation de produits	120	Impôts et taxes	600 413
Dépenses imprévues	30 444	Dotations, subventions & particip.	568 730
Autres charges de gestion courante	281 764	Atténuation de charges	3 000
Charges financières	50 000	Autres produits de gestion courante	68 750
Charges exceptionnelles	500	Produits exceptionnels	0
Opérations d'ordre entre sections	29 754	Opérations d'ordre entre section	29 600
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	490 903		
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (707 761€)		RECETTES (707 761€)	
Déficit d'investissement reporté de 2016	111 283	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	490 903
Emprunts et dettes assimilées	135 610	Produits de cessions	100
Dép. d'équipement nouvelles & ass.	374 641	Dotations, fonds divers et réserves	57 373
Dépôts et cautionnements à verser	1 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	111 283
Crédits de report	11 459	Restes à réaliser	18 348
Dépenses imprévues / Non affecté	40 000	Dépôts et cautionnements reçus	0
Non affecté	33 768	Autres immobilisations financières	0
Opérations d'ordre entre sections	0	Opérations d'ordre entre sections	29 754
Opérations patrimoniales	0	Opérations patrimoniales	0

S'agissant de l'**affectation des résultats**, l'excédent de fonctionnement cumulé dégagé fin 2016 (503 878 €) couvre le déficit d'investissement de 2016 et permet un report au budget de fonctionnement 2017 de 392 595 €.

FONCTIONNEMENT



S'agissant des grandes tendances d'évolution des dépenses et recettes :

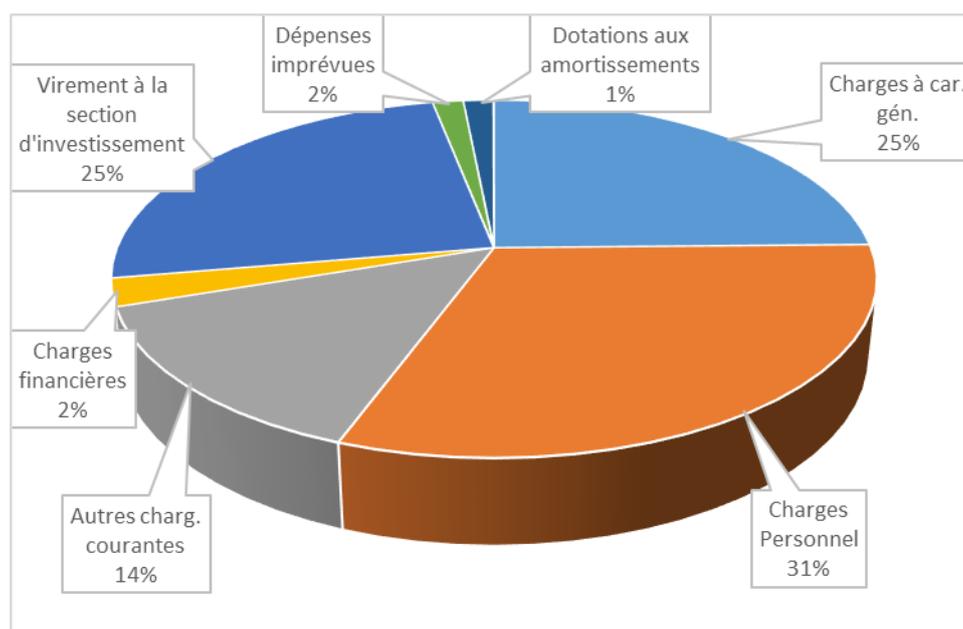
- Le budget de fonctionnement connaît des évolutions significatives en termes de volume et de structure. Celles-ci s'expliquent pour une large part en raison des nouvelles méthodes de comptabilisation des recettes et des dépenses du syndicat des écoles (cf. 2.1.3) qui, en soi, n'ont qu'un impact minime sur l'équilibre Dépenses/Recettes.
- En revanche, d'autres paramètres vont peser lourdement sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice 2017 :
 - En recettes, les prévisions d'impôts et taxes sont pour la première fois depuis au moins 10 ans en recul. Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement, la notification communiquée le 10/04 met en évidence une chute sans précédent de l'ordre de près de 40 000 € par rapport à 2016.
 - En dépenses, si les charges de personnel et les charges financières projetées reculent légèrement (- 21 000 € cumulativement), des dépenses additionnelles significatives sont enregistrées sur plusieurs postes. Cette évolution contrarie la tendance observée depuis 2014 qui avait assuré un rythme de croissance des recettes supérieur à celui des dépenses.
 - Dans ces conditions, la capacité nette d'autofinancement qui pourra être dégagée en 2017 devrait être faible et alerte les élus sur le besoin de prendre de nouvelles mesures d'ajustement pour gérer cette baisse de recettes (cf. section 5).

2. Budget de fonctionnement

2.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Structure des dépenses programmées pour 2017

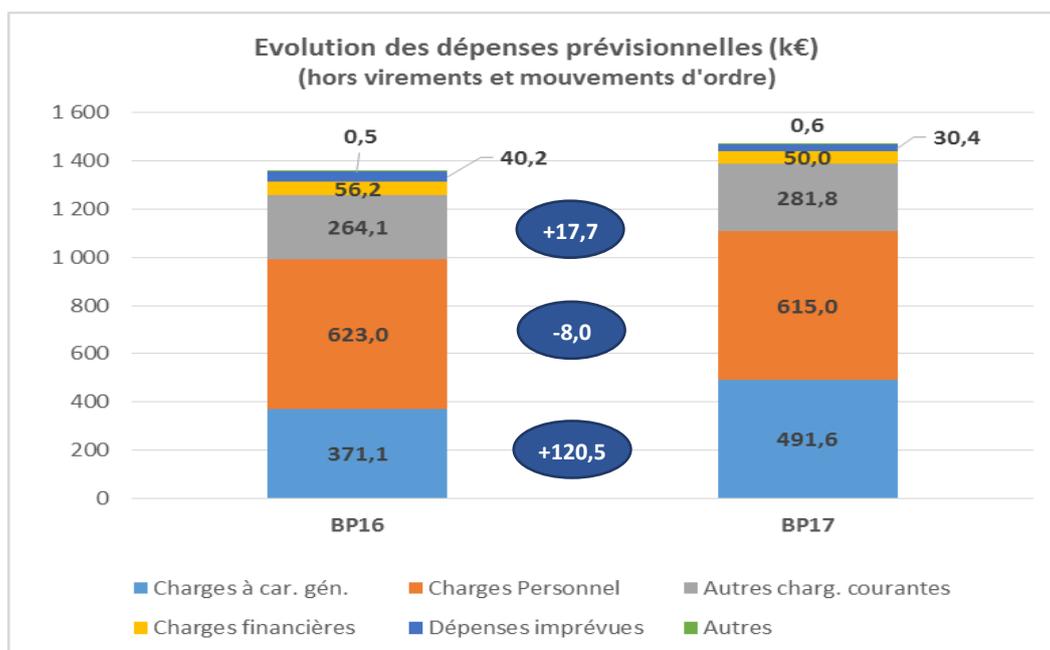
Le total des dépenses de fonctionnement inscrites dans le budget de fonctionnement 2017 se ventile ainsi :



2.1.2. Evolution des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre

L'analyse des dépenses prévisionnelles (hors virement et mouvements d'ordre) d'un budget primitif à l'autre met en évidence trois mouvements majeurs :

- une forte augmentation des charges à caractère général (+ 139 800 €) ;
- une progression limitée des autres charges courantes (+ 21 900 €) ;
- une légère diminution des charges de personnel (environ -8 000€) et des charges financières (- 6 200 €).



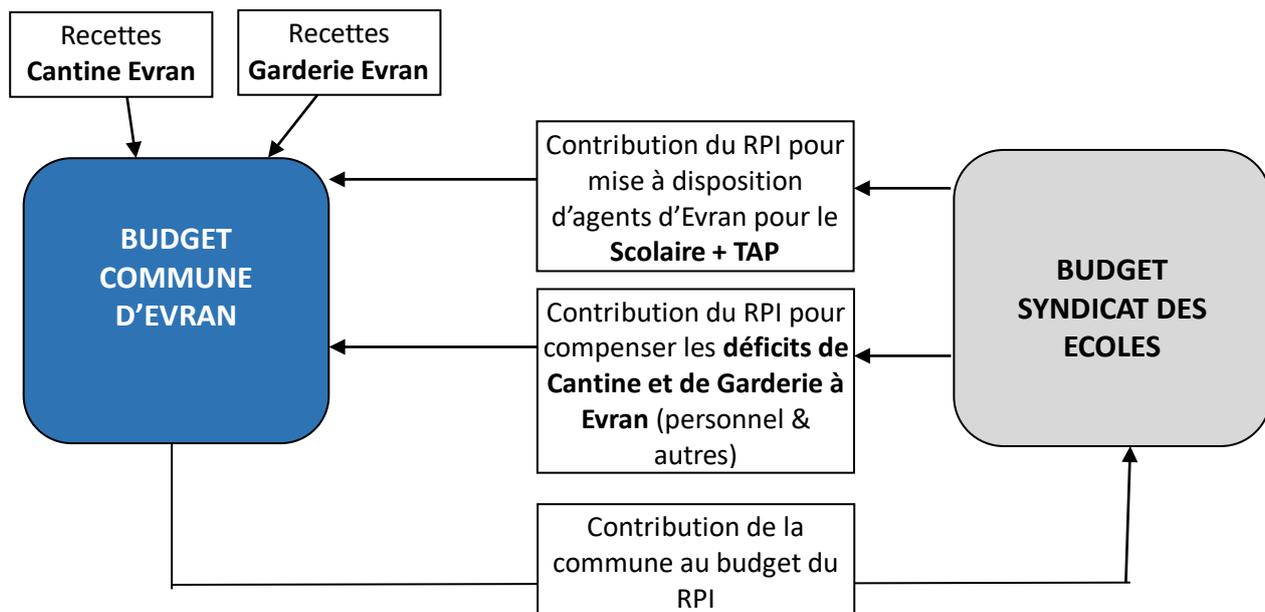
2.1.3. Effet du changement de comptabilisation des flux de recettes et dépenses entre la commune et le RPI

La nouvelle méthode de comptabilisation des flux liés au syndicat de l'école Les Faluns - Jules Verne vient compliquer l'analyse des évolutions puisqu'elle conduit à impacter fortement certains chapitres tant au niveau des dépenses que des recettes. En revanche, elles modifient peu l'équilibre du budget communal dans la mesure où toutes les modifications de flux prises ensemble en recettes et dépenses se traduisent par une progression nette des recettes de +4 490 € comme indiqué au tableau suivant :

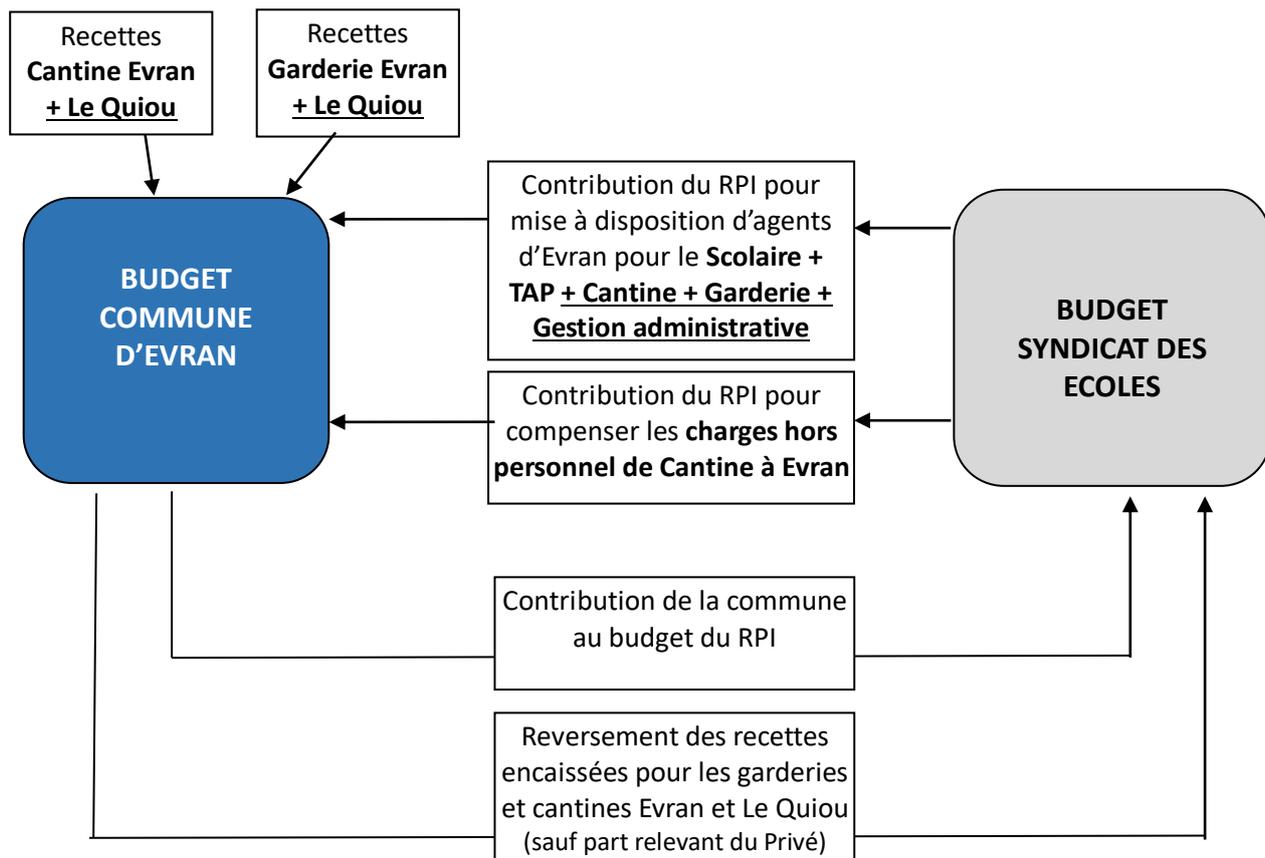
Tableau 1 : Evolution des flux entre le budget communal et le budget du RPI

Poste	Montant BP 2017 (€)	Variation BP17/BP16 (€)
Recettes Cantine (70671)	143 000	+36 100
Recettes Garderie (70672)	13 400	- 1500
Recettes liées à la mise à disposition d'agents aux communes membres du RPI (70845)	161 675	+58 075
GFP de rattachement (74751)	42 100	-4 400
Total Recettes additionnelles en lien avec le RPI		+ 88 275
Autres contributions (65548)	144 000	+ 7 385
A d'autres organismes (62878)	76 400	+ 76 400
Total Dépenses additionnelles en lien avec le RPI		+ 83 785

Prise en compte des flux en 2015 et 2016



Prise en compte des flux en 2017



2.1.4. Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont budgétées à **491 648 €** en 2017 contre 371 118 € en 2016, soit pratiquement 140 000 € d'augmentation.

Cette augmentation s'explique principalement pour deux raisons :

- le **changement de méthode de comptabilisation des recettes et dépenses liées au RPI** : celui-ci correspond ainsi à plus de la moitié de l'accroissement de ces charges (**+76 400 €** au *compte 62878*) ; il ne s'agit pas d'une augmentation de charges en soi puisque celles-ci sont compensées par l'intégration de nouvelles recettes (cf. encadré sur l'effet des flux RPI).
- une **augmentation des activités d'entretien des bâtiments et voirie ainsi que des travaux d'investissement en régie** (ces derniers figurent en effet en fonctionnement au même titre que les travaux d'entretien et suivant le même principe : ressources humaines utilisées en charges de personnel et petits équipements/matériel sur différents postes de charges à caractère général). Cette progression est visible principalement sur les postes suivants :

Tableau 2 : Evolution des comptes matières et fournitures employées par le Service Technique

	2016	2017
60 633 - Fournitures de voirie	26 500	24 600
60 68 - Autres matières et fournitures	15 000	24 400
61 522 - Entretien et réparation bâtiments publics et autres	10 000	14 200
61 523 - Entretien et réparation voiries et réseaux	42 000	53 400
Total	93 500	116 600

Le montant finalement retenu tient compte de plusieurs reports d'activités/projets présents dans l'esquisse initiale mais finalement non retenus pour tenir compte à la fois des contraintes financières et du planning de travail soutenu du Service Technique.

D'autres augmentations de moindre ampleur sont à noter avec les postes suivants :

- la prestation des services de cantine (Convivio) : environ + 9 000 € qui prend en compte l'effet en année pleine de l'augmentation du coût intervenu à la dernière rentrée scolaire ;
- l'énergie – électricité : + 2 300 € ;
- l'entretien des terrains : + 1 300 €, en raison d'une intervention complémentaire pour l'entretien du terrain du stade ;
- les autres frais divers : + 4 800 € (qui, outre l'assistance annuelle du CDG22 au niveau informatique, comprend également cette année l'intervention du CDG22 en appui à la réorganisation du service administratif) ;
- les divers – transport car : + 1 500 € ;
- les autres services extérieurs, qui incluent cette année l'intervention spécifique sur les archives (5 375 €).

Enfin, il est proposé de stabiliser les crédits suivants jusqu'au terme du mandat :

- les fournitures administratives (2 500 €) ;
- les crédits de la bibliothèque pour les achats de livres/CD et abonnements (4 400 €) ;
- les fêtes, cérémonies et animations culturelles (9 000 € dont 4 500 € fléchés sur l'évènementiel culturel) ;
- la formation des agents (3 500 €).

2.1.5. Charges de personnel

Les charges brutes de personnel (avant déduction des aides de l'Etat pour les CAE) ont été budgétisés en 2017 à **615 000 €** soit une baisse de 8 000 € par rapport au BP 2016 et de près de 15 000 € (14 867 €) par rapport aux dépenses effectives de 2016. Les raisons de cette variation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Facteurs de variation des charges de personnel en 2017

Paramètres d'évolution	2017
Mouvements Service Technique :	
Départ d'un agent en retraite (CF) au 01/05/2016 (sur 12 mois et non 8)	-12 483
Mutation d'un agent titulaire (PM) à 35 h au 01/04/2017	-27 535
Fin d'un contrat CAE à 30h au Service Technique (FL) au 13/09/2017	-5 030
Contrat CDD à 35h au Service Technique (FL) à partir du 14/09/2017	7 700
Embauche d'un CAE ou Contrat d'Avenir à 35 h au Service Technique à partir du 01/05/2017	13 400
Mouvements Service EJAS :	
Départ d'un CAE (MF) au 05/06/2017	-6 300
Fin de contrat CAE (SP) au 31/08/2017	-4 212
Embauche d'un CAE à 35 h au 01/09/2017	6 700
Autres facteurs de variation :	
Augmentation de 0.6 % de la valeur du point d'indice à partir du 1er Février 2017 et reclassement des agents au 1er Janvier (application du protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération)	5 200
Avancements d'échelon	1 800
Provision sur le chapitre	5 893
Total	-14 867

En ce qui concerne le personnel titulaire, les prévisions prennent en compte l'effet en année pleine du départ en retraite le 1^{er} Mai 2016 d'un agent du Service Technique et de la mutation d'un second agent du ST depuis le 1^{er} Avril 2017. Pour pallier la baisse des ressources humaines de ce service, fortement sollicité par les nombreux travaux en régie, il a été prévu (i) de recruter en CDD l'agent actuellement en CAE à compter de la fin de son contrat aidé (14 Septembre), et (ii) d'adjoindre au ST un nouveau CAE ou Contrat d'Avenir dès le mois de mai 2017 et ce pour une DHS de 35h. Après étude (notamment des avantages/coûts entre les options travaux en régie et recours à entreprise), une décision sera prise sur les conditions d'ajustement des ressources humaines du ST au vu du resserrement des contraintes financières.

Les DHS des agents titulaires et contractuels ne sont pas modifiées et ne le seront pas à la rentrée prochaine à l'exception d'un agent en CDD du Service EJAS (passage de 4h15 à 6h15).

S'agissant des CAE, outre ce qui vient d'être mentionné pour le Service technique, on note qu'une modification sera introduite pour le Service EJAS à compter de la rentrée de Septembre : les trois CAE actuels avec des DHS respectivement de 20h, 22h et 24h seront remplacés par deux CAE avec une DHS respective de 35h et de 20h.

Les charges de personnel pour 2017 se ventilent ainsi :

Tableau 4 : Décomposition des charges de personnel en 2017

Personnel titulaire et non titulaire	521 200
CAE (charges comprises, coûts bruts hors subventions)	56 900
Provisions pour CDD (remplacements ponctuels)	11 165
Assurances du personnel (contrat groupe)	18 320
Cotisation CNAS	5 440
Visites d'embauche	160
Total (arrondi à 615 000 €)	613 185

Si l'on tient compte des subventions de l'Etat pour les CAE (37 000 €), les charges salariales nettes pour 2017 représentent 578 000 € soit 40% du total des charges réelles après déduction des subventions.

2.1.6. Autres charges de gestion courante

Les dépenses de fonctionnement, qui étaient en programmation passées de 270 583 € en 2015 à 264 067 € en 2016 (-2,4%) connaissent une hausse significative (+8,3%) avec des crédits qui progressent de pratiquement 22 000 €. Les principaux facteurs d'augmentation sont par ordre d'importance décroissante :

- **la contribution au syndicat des écoles** : + 7 400 € ;
- **la cotisation URSSAF** sur l'indemnité du maire : + 6 500 € ;
- **la contribution OGE** : + 4 100 € en lien avec le relèvement du forfait voté en décembre dernier et l'accroissement des effectifs.
- **la contribution du SDIS** (cf. encadré) : + 2 300 €, soit une augmentation de 7,6% en un an contre +0,9% en 2016 ;
- **la subvention d'équilibre pour le CCAS** : ramenée à zéro en 2016, la subvention proposée est de 1 500 € pour 2017.

Encadré 1 : Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :

La nouvelle contribution notifiée (32 448 €) prend en compte les nouvelles modalités de calcul et de répartition mises en application en 2017, lesquelles n'ont pas été réévaluées depuis 2000. La nouvelle clé de répartition de l'enveloppe globale repose sur trois critères : (i) la population DGF, (ii) le potentiel large (potentiel fiscal 4 taxes + DGF) ; le nombre d'interventions (moyenne des trois dernières années) sur le territoire de la commune ou de l'EPCI. L'enveloppe est désormais répartie en fonction du poids de leurs critères dans le total et ce à hauteur de 10% (pour la population DGF), 20% (potentiel large) et 70% (nombre d'interventions). Ces critères sont à réactualiser chaque année.

S'agissant des **indemnités des élus**, le montant global reste à peu près inchangé (54 400 € en 2017 contre 54 025 € en 2016). En fait, l'effet financier du retour au taux maximal pour l'indemnité du maire est pratiquement compensé par la réduction du nombre d'élus indemnisés passé de 9 à 8 (suite à la demande de l'élue en charge des affaires sociales de ne plus toucher d'indemnités à compter d'Octobre 2016). Les crédits sur la ligne **Formation** ont été supprimés en 2017 compte tenu de l'entrée en application du dispositif Droit Individuel à la Formation des Elus (financé par prélèvement sur les élus indemnisés).

De même, la ligne de **subventions aux associations** est stabilisée à 10 000 €.

A noter, le financement du dispositif Argent de poche (315 €) en charges diverses de la gestion courante.

2.1.7. Charges financières

Le désendettement amorcé et le degré de maturité du portefeuille et du remboursement des prêts en cours conduit naturellement à une baisse de la ponction effectuée au titre du paiement des intérêts des emprunts avec un montant budgété de 50 000 € en 2017 contre 56 200 € en 2016.

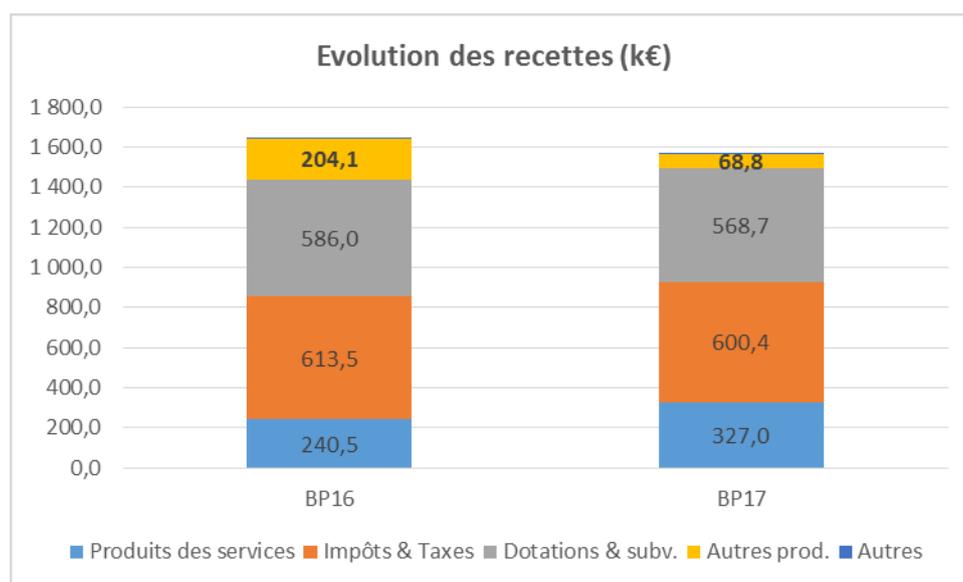
2.1.8. Dépenses imprévues

Une provision de l'ordre de 30 000 € a été retenue en vue de parer à d'éventuelles dépenses imprévues qui pourraient être liées plus particulièrement aux possibles coûts supplémentaires liés au personnel (par ex. dans le cas de remplacement prolongé d'agents en congé maladie) ou encore à certains dépassements possibles sur des charges à caractère général.

2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement réelles sont budgétées à **1 567 900 €** contre 1 647 874 € en 2016, soit une baisse de pratiquement 5% d'un budget à l'autre. Si d'un côté, les recettes augmentent mécaniquement du fait de la nouvelle méthode d'enregistrement des flux liés à la cantine et à la garderie, elles sont clairement orientées à la baisse en raison de la baisse des principaux chapitres de recettes (impôts et taxes, dotations et subventions) et du fait que 2016 avait été exceptionnellement gonflée par le reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement de la Corderie.

Le graphique suivant met en évidence les évolutions pour les grandes catégories de dépenses :



2.2.1. Produits des services, domaines & ventes diverses

Les produits des services augmentent de 86 600 €. Cette évolution n'est cependant que le résultat mécanique de la nouvelle comptabilité des flux liés au RPI avec :

- des **recettes de la cantine et de la garderie** dont le montant cumulé programmé augmente de l'ordre de 35 500 € (prise en compte désormais des recettes du Quiou et effet prix lié au contrat Convivio) ;
- une **contribution versée par le RPI à la commune au titre de la mise à disposition du personnel d'Evran** qui prend en compte depuis le 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des coûts du personnel non seulement du Scolaire et des TAP mais également de la cantine (au prorata de la

part du public dans les repas), de la garderie et de la gestion administrative et comptable du RPI assurée au niveau d'Evran (+58 100 €).

Il est à noter la baisse des recettes perçues en provenance d'autres organismes (fin de la mise à disposition d'agent à la commune de Saint-Juvat et arrêt probable de la mise à disposition d'agent au Stade évrannais à partir de l'été).

2.2.2. Impôts et taxes

L'évolution des **taux d'imposition** (part communale) pour les taxes foncières et les taxes d'habitation est reprise dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Evolution des taux communaux d'imposition (2008-2017)

Imposition communale	2008	2009-2011	2012-2015	2016	2017
Taxe d'habitation	13,23	14,00	15,10	15,10	14,55
Taxe foncière bâti	16,49	17,45	18,82	18,82	18,18
Taxe foncière non bâti	62,32	65,95	71,12	71,12	68,53

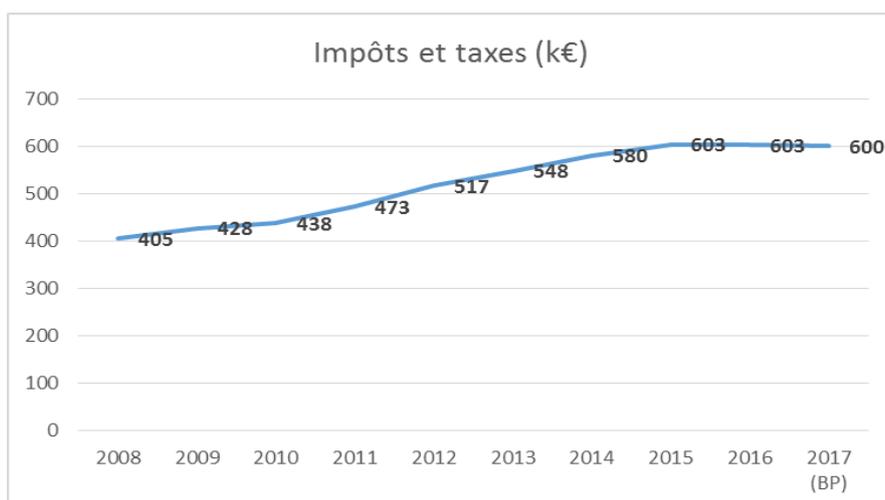
Inchangés depuis 2012, les taux d'imposition baissent en 2017 suite à l'accord fiscal et financier adopté en mars 2017 par Dinan Agglomération. Celui-ci repose sur le principe d'une neutralisation fiscale sur 3 ans en lien avec l'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires (harmonisation des taux des ex-communautés de commune à horizon 2019). Cette intégration repose sur deux engagements :

- les communes s'engagent à faire évoluer leurs taux communaux de manière à ce que la fusion ait un effet neutre pour les contribuables ;
- simultanément, Dinan Agglomération s'engage à compenser les baisses de recettes fiscales pour les communes qui doivent réduire leurs taux.

Pour ce qui concerne Evran, la situation en 2017 est la suivante :

- Le produit fiscal notifié par la DDFIP (avec les taux actuels) est de 504 371 €, soit près de 9 500 € de plus qu'en 2016, soit une augmentation de 1,8% ;
- Le produit fiscal avec les nouveaux taux de TH et de TF votés en Conseil communautaire est de 486 217 € ;
- La compensation versée par DA s'élève à 17 472 € (elle apparaît au compte 73223 qui intègre par ailleurs une prévision de 30 000 € au titre du FPIC) ;
- Le montant reçu sera donc de 503 689 €, soit une perte de 682 € par rapport au produit fiscal initialement notifié par la Trésorerie.

Globalement, les recettes d'impôts et taxes qui avaient connu une augmentation régulière d'année en année ont vu leur progression se ralentir en 2014-2015, pour stagner en 2016 avant d'accuser a priori une baisse non négligeable en 2017. Celle-ci s'explique par (i) la diminution attendue du FPIC (-13 000 €), (ii) une baisse des recettes au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, compte tenu des réalisations de 2016, et (iii) l'effet mineur du pacte fiscal de Dinan Agglomération qui vient d'être évoqué.

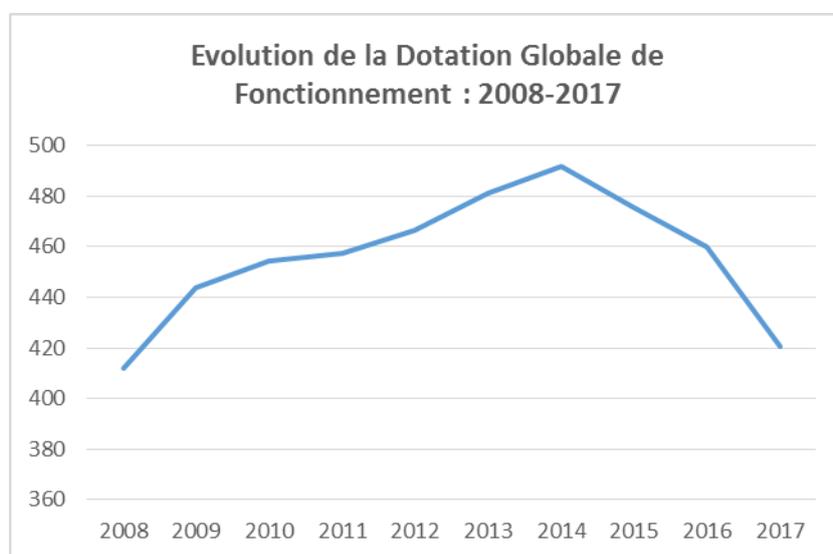


Le graphique ci-dessus témoigne du décrochage intervenu depuis 2015.

2.2.3. Dotations, subventions et participations

Les recettes tirées des dotations, subventions et participations continuent à baisser mais de façon encore plus drastique qu'en 2016.

La plupart des lignes de dotations et subventions sont en baisse à l'exception de la subvention relative aux CAE, de la compensation pour exonération de la taxe d'habitation. La baisse la plus forte est enregistrée au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement : - 31 000 € par rapport au BP 2016 et pratiquement - 40 000 € par rapport à la DGF effectivement accordée en 2016.



Les **subventions versées pour les emplois aidés** sont budgétisées à 37 000 € (34 690 € en 2016).

Le **reversement opéré du budget RPI au profit de la commune d'Evran**, introduit en 2015 afin d'assurer une répartition équitable des charges scolaires et périscolaires entre l'ensemble des communes concernées a changé de nature puisqu'il ne porte plus sur une compensation de déficits mais compense désormais les charges non salariales liées à la cantine et à la garderie. Il baisse d'environ 4 000€.

Enfin, les **subventions de la CAF versées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse** sont budgétées à 16 800 € contre 13 000 € inscrits en 2016.

2.2.4. Autres produits de gestion courante

L'évolution des autres produits de gestion courante est liée principalement au fait que le budget 2016 avait enregistré le versement de l'excédent du budget annexe du lotissement La Corderie (138 703 €).

Pour le reste, les revenus tirés des locations sont pratiquement stables avec une prévision de 9 000 € pour la location des salles communales, 52 700 € pour les logements et 4 100 € pour le local de la Poste.

3. Budget d'investissement

3.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, détaillé en annexe 2, sont résumées ci-dessous :

OPERATION	MONTANT TOTAL (€)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
Déficit d'Investissement reporté	111 283		111 283
Remboursements de capital	135 610		135 610
Dépôts et Cautionnements	1 000		1 000
Dépenses imprévues	40 000		40 000
Travaux (enveloppe non affectée)	33 768		33 768
Etude aménagement Centre Bourg	20 000		20 000
Subvention d'équipement (éclairage public SDE)	7 300	2 659	4 641
Opérations d'équipement			
Travaux carrefour rue de la Libération	122 500	4 500	118 000
Abribus	8 600		8 600
Travaux en régie	29 600		29 600
Aménagement appartement au-dessus cantine	70 000	120	70 000
Voirie définitive lotissement de la Corderie	85 400		85 400
Equipement restaurant scolaire	11 700	4 300	7 400
Autres travaux	31 000		31 000
TOTAL	707 761	11 579	696 302

Les autres travaux incluent le changement des portes de la salle des fêtes, le changement de trappe de désenfumage pour l'école Jules Verne, la poursuite de travaux de sécurité de l'église, l'acquisition de deux postes informatiques pour le Service administratif, l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le Service technique.

Une enveloppe non affectée (33 768 €) vient compléter la provision pour dépenses imprévues (40 000 €).

L'aménagement de l'appartement au-dessus de la cantine ainsi qu'une partie de l'équipement scolaire font partie d'une tranche « conditionnelle » qui ne sera engagée qu'après sécurisation de la trésorerie en rapport avec la vente des lots du lotissement des Noisetiers.

Le programme n'inclut pas le projet d'acquisition du local de l'ex-CCPE ni la recette possible sur la vente du presbytère qui devrait néanmoins être rapidement engagée (ces deux opérations devraient

ensemble dégager une épargne nette additionnelle de l'ordre de 100 000 € qui serait bien utile dans le contexte de baisse tendancielle des recettes).

3.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement alimentées par :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (111 283 €) et le virement de la section de fonctionnement (490 903 €);
- le versement du FCTVA au titre de la compensation de la TVA payée en 2016 (14 096 € contre 49 586 € compensée en 2016) ;
- la taxe d'aménagement (14 300 €) ;
- la subvention au contrat de territoire sur la voirie (15 562 €) ;
- les subventions mobilisées en 2016 au titre de la DETR (14 648 €) et de la réserve parlementaire (3 700 €) pour le financement du projet du carrefour de la rue de la Libération.

4. Endettement

Le désendettement engagé depuis le début du mandat a conduit la commune à redescendre sous la barre des 1000 € par habitant fin 2015 et en-dessous de 800 € par habitant fin 2016. L'absence de nouvel emprunt contracté en 2017 conduira en fin d'exercice à une dette totale (capital) ramenée à un peu plus de 700 €/habitant.

Tableau 5 : Evolution de l'endettement depuis fin 2013

	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Dette (capital ; €)	1 858 700	1 705 165	1 559 637	1 414 443	1 279 269
Dette / habitant**	1 088	983	878	794	718

* yc dernier prêt souscrit en 2013 mais encaissé début 2014.

** sur base population communale totale INSEE pour l'année considérée.

Les annuités totales de remboursement (capital et intérêts) continuent à baisser : elles sont de 185 163 € en 2017 contre 202 335 € en 2016.

Cette situation n'inclut pas logiquement l'emprunt de court terme (260 000 € ; 36 mois) souscrit dans le cadre du budget annexe du nouveau lotissement des Noisetiers auprès du Crédit Mutuel de Bretagne et dont le remboursement intégral devra être effectué, sauf renégociation, entre Novembre 2017 et Novembre 2018.

5. Synthèse et perspectives

Comme mentionné lors du Débat d'orientation budgétaire (2 mars 2017), l'exercice 2017 s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par **des ressources toujours plus rares et de nombreuses incertitudes** qui rendent difficile toute projection de moyen terme. Une nouvelle preuve en est donnée avec la quatrième baisse consécutive des dotations de l'Etat, qui atteint cette fois une ampleur sans précédent (de l'ordre de 40 000 €) et est venue remettre en cause la fragile capacité nette d'autofinancement prévue dans la projection initiale présentée début mars lors du Débat d'orientation budgétaire.

Le constat est plutôt alarmant. Alors que la Trésorerie Régionale a confirmé qu'Evran était sortie de la situation critique de 2013-2014 et que tous ses ratios pour 2016 étaient « au vert », force est de constater que la projection budgétaire pour 2017 laisse entrevoir de nouvelles raisons d'inquiétude.

En effet, si l'on fait abstraction des effets des changements de comptabilisation des flux Commune/RPI, on note que **les dépenses ont été plutôt contenues** :

- **Les charges à caractère général** augmentent certes mais cette augmentation (de l'ordre de 46 000 €) correspond pour une grande majorité à un plus grand volume de travaux en régie assimilables à de l'investissement (18 500 €) ou à des projets d'appui spécifique (10 000 € pour la réorganisation des archives d'une part, des fonctions administratives d'autre part) ;
- **Les autres charges de gestion courante** progressent de 17 700 € mais il s'agit pour une part (7 600 €) d'accroissements de charges imposés (paiement des cotisations URSSAF sur l'indemnité du maire, augmentation de la contribution du SDIS), le reste étant lié essentiellement (9 600 €) au secteur scolaire et périscolaire avec l'accroissement de la contribution au RPI et à l'OGEC.
- **Quant aux charges de personnel**, elles sont en baisse représentant désormais 42% des dépenses réelles et même 40% si on raisonne en termes de dépenses nettes de subventions. De même, les **charges financières** continuent à décliner.

Toujours en faisant abstraction des modifications de comptabilisation des flux liés au RPI, **les recettes attestent d'un léger recul des impôts et taxes, d'une baisse drastique des dotations tandis que les recettes tirées des services offerts par la communes ou les autres produits de gestion courante sont stables**. Et cette année, la commune ne peut bénéficier du reversement de l'excédent d'un budget annexe comme en 2016...

En corrigeant les dépenses réelles prévisionnelles en ajoutant une fraction de la ligne des dépenses imprévues (un tiers) et en déduisant les travaux en régie, on obtient une CAF brute prévisionnelle de 148 900 € et une CAF nette très réduite (13 700 €).

Autrement dit, le budget 2017 montre qu'**au vu des tendances récessives des recettes qui risquent de se prolonger les prochaines années** (au vu des programmes proposés par la plupart des candidats susceptibles de gagner les élections présidentielles), **le rétablissement d'une capacité d'autofinancement significative ne peut être envisagé sans de nouvelles mesures de compression des dépenses**. Les dépenses doivent donc être à nouveau réduites significativement pour s'adapter à des recettes en baisse.

Cette situation montre également la lourde responsabilité financière des opposants à la création de la commune nouvelle s'agissant de la mobilisation des ressources pour les projets du territoire. Rappelons que si elle avait été créée fin 2015 comme initialement prévue, la commune nouvelle garantissait des niveaux de dotation (DF, DSR, DNP) garantis à leur niveau de 2015 (soit 475 711€) et une bonification de 5% sur la dotation forfaitaire pour toute la période 2016-2018 (13 804€/an). La DGF serait dans ces conditions de 489 515 € contre 420 714 €, soit pratiquement 70 000€ supérieure sans parler des surplus de 2016.

Cette année devra donc être marquée sur le plan financier par :

- **un suivi rapproché des dépenses de fonctionnement** conduisant à alerter tout dépassement en matière de charges courantes ;
- **la relance d'activités de sensibilisation et de contrôle sur la consommation d'énergie et d'eau ;**
- **une gestion du programme d'investissement suivant une tranche ferme**, pouvant être engagée dans l'immédiat, **et une tranche conditionnelle** pour laquelle les projets ne seront mis en œuvre qu'après confirmation de l'absence de risque de trésorerie liée au remboursement de l'emprunt souscrit pour le lotissement des Noisetiers ;

- **la mise en œuvre rapide des actions préalables à la vente du presbytère ;**
- **une mobilisation beaucoup plus forte autour de la recherche de subventions pour 2018-2019** (aménagement du centre bourg, travaux de réfection de la toiture / économie d'énergie pour le bâtiment de l'école,...).

Par ailleurs, l'équipe municipale devra prendre des décisions claires et consensuelles, après réalisation des simulations nécessaires, concernant :

- **l'ajustement des interventions du Service technique** aux ressources financières et humaines que nous permettent les finances communales (et l'évaluation des avantages-coûts respectifs de l'alternative travaux par entreprise / travaux en régie) ;
- la mise en place d'un nouveau schéma d'**organisation des fonctions administratives** au sein de la mairie (avec l'appui du CDG22) ;
- les **activités Jeunesse** et les **temps d'activités périscolaires** (en fonction des orientations qui seront confirmées sur le plan national) ;
- le montant des **contributions à l'OGEC** d'ici la fin du mandat et la participation possible des autres communes au déficit cantine imputable aux élèves de l'école et du collège privés ;
- les subventions de la commune aux **associations** ;
- le schéma des **indemnités** ;
- le calendrier de la mise en œuvre du plan **ADAP** jusqu'en 2021.
- l'étude d'un éventuel relèvement des taux de la **fiscalité communale** et/ou de certains tarifs municipaux.

ANNEXE 1 : DETAIL SUR CERTAINS POSTES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement - BP 2017

Détail du compte 60633		Détail du compte 6068 : Autres Fournitures	
travaux cour école jules verne	5 000		
aménagement sentier canal	6 500	travaux pourtour Eglise	7 000
Mat/embellissement cour bibliothèque+ADAP	1 700	travaux reprise du chauffage salle E,Bouhours	1 200
Peinture passage piétons	1 500	changement radiateurs appartement cantine	2 700
empierrement chemins	8 500	blocs incendie divers bâtiments	4 500
enrobé à froid	350	rideau de fer vestiaire stade	1 000
Divers travaux	1 000	travaux à transférer en investissement	16 400
dont travaux à transférer en investissement	13 200	Fournit salles communales (Peinture+Elec)	2 500
		Faënce Cantine	1 500
		divers	2000
		service Jeunesse : matériel pour activités	2000
total compte 60633	24 550	Sous total	24 400
arrondi à 24 600 €			
détail du compte 615231 : entretien voirie		Détail du compte 615221 - entretien bâtiments Publics	
débroussaillage routes	5 500	entretien chauffage Eglise	520
			2
Frais nettoyage caniveaux	5 000	réfection peinture salle E.Bouhours	500
frais contrôle hydrants	2 200	rénovation toiture presbytère	2 500
PATA voirie communale et communautaire (communal : 19 008)	19 000	frais de contrôle électrique et gaz	2 000
entretien des fossés	8 000	frais vidange fosses septiques	700
désherbage (stereden)	6 100	frais nettoyage vitres	530
		frais divers	3 450
Total 61523 1	45 800	Sous total entretien bâtiments	13 200
détail du compte 615232 : entretien réseau		détail du compte 6156 - maintenance	
forfait entretien EP	5 600	contrat ADSL CMS	360
Frais entretien réseau EU et Pluvial	2 000	copieur	3 000
total compte 615232	7 600	logiciels mairie	1 790
		licence oracle	45
			1
		maintenance informatique+accomp réseau	140
		ascenseur	1 300
		frais vérif alarme sdf et exutoires fumée	570
		frais vérif extincteurs	1 340
		frais vérif alarme cantine	550
		maintenanncce téléphones mairie	360
		maintenance chaudières logts école	385
		maintenance cloches	350
		maintenance portail familles	870
		maintenance microbib	390
		maintenance microbib	390
		TOTAL (arrondi à 13 000 €)	12840

ANNEXE 2 : DETAIL SUR LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PROJETEES POUR 2017

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	OPERATION	MONTANT TOTAL (€)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Commentaires
1	Déficit d'Investissement reporté	111 283		111 283	
1641	Remboursement Capital Emprunt	104 386		104 386	
16441	Remboursement Capital Emprunt CA	31 224		31 224	
165	Dépôts et Cautionnements	1 000		1 000	
	Dépenses imprévues	40 000		40 000	
	Non affecté	33 768		33 768	
2031	Etude aménagement Centre Bourg	20 000		20 000	
2041582	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	7 300	2 659	4 641	Rénovation foyer près de l'église (378 €), foyer « rue des Cordiers » (600 €), foyer allée de la fontaine » (324 €), autres foyers (1 468 €) et rénovation de l'éclairage public 2 ^e phase La Corderie (4 500 €)
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT				
	Aménagement sur le port	1 500		1 500	2017 : poubelles (1 500 €). Report 2018 : structure de jeux (7 200€), espace petits (4 300€) ; espace adulte fitness (6 200€). Dossier de subvention à déposer au 2e trimestre 2017.
	Travaux de mise en place	-		0	Report 2018 : coût des fournitures : dalles et matériaux (12 500€)
61	Travaux Carrefour « rue de la Libération »	122 500	4 500	118 000	Marché travaux : 117 700 € TTC, frais d'annonce : 440€.
17	Acquisition abribus	8 600		8 600	
	Travaux en régie (hors structure jeux canal) :				
	- Pourtour Eglise	7 000		7 000	Travaux en régie (fournitures et matériaux) + ADAP. Travaux rénovation toilettes publique Eglise (1 500€) reportés à 2018.
	- Cour de l'Ecole Jules Verne	5 000		5 000	Travaux en régie
	- Voie douce Ile-et-Rance	6 500		6 500	Travaux en régie

	OPERATION	MONTANT TOTAL (€, ttc)	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Commentaires
	Reprise chauffage cantine	1 200		1 200	Travaux en régie (aérothermes,...)
	Cour bibliothèque + ADAP	1 700		1 700	
	Changement radiateurs appartement	2 700		2 700	Travaux limités cette année à la mise en place d'un rideau de fer.
	Vestiaires du stade	1 000		1 000	Travaux limités cette année à la mise en place d'un rideau de fer.
	Blocs de sécurité dans divers bâtiments	4 500		4 500	Obligatoire. Déjà engagé.
	Abri de touche	2 500		2 500	
12	Changement porte salle des fêtes	7 300		7 300	1 porte côté bar et 1 porte côté cuisine
218	Travaux Ecole	600		600	changement trappe de désenfumage
	Travaux d'aménagement appartement *	70 000		70 000	appartement au-dessus cantine.
	Travaux de sécurité Eglise	6 400		6 400	uniquement ligne de vie (6 400 €) en 2017. Autres travaux (charpente : 2130 €), renforcement piliers : 19 600€) reportés à 2018. Déclenchement de la subvention du contrat de territoire en 2018.
26	Voirie définitive lotissement de la Corderie	85 400		85 400	Dessert 13 lots. Travaux (80 000 €) et maîtrise d'œuvre (5 400€).
162	Equiment Service administratif – matériel informatique	2 400		2 400	Remplacement 1 poste informatique comptabilité + 1 poste service EJAS
21	Equipement Service technique	8 300		8 300	Acquisition d'un véhicule
22	Equipement restaurant scolaire *	11 700	4 300	7 400	Programme ferme : chaises hautes pour maternelles : 4 234 € (déjà acquis) et armoire chauffante élémentaire et collège (3 420 €). Tranche conditionnelle : armoire chauffante maternelles (2 280 €) ; table centrale démontable (450 €); table mobile (1 270 €).
	Signalisation	2 000		2 000	Inclut les potelets voue douce Betineuc
	TOTAL	707 761	11 459	696 302	

Les investissements marqués d'un « * » relèvent de la tranche conditionnelle. Ils ne seront engagés qu'une fois confirmée l'absence de risque de trésorerie se rapportant à la vente des lots du lotissement des Noisetiers.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

comptes	Recettes d'Investissement	MONTANT TOTAL (€)	Report	Recettes nouvelles	
21	Virement section de fonctionnement	490 903		490 903	
24	Produit des cessions	100		100	
28	Amortissements	29 754		29 754	
10222	FCTVA	14 096		14 096	
10226	Taxe d'aménagement	14 300		14 300	
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	111 283		111 283	
1323-61	Subvention Contrat de Territoire Voirie	15 562		15 562	Base subventionnable : 62 248€ HT ; cumul travaux : 95 708 € : 2 740 € en 2014 ; 4 485 € en 2016 ; 88 480€ (marché COLAS) en 2017 (98 070 € - 9590€ enrobés CD)
1341-61	DETR carrefour « rue de la Libération »	14 648	14 648		
1342-61	Produit des amendes de police	907		907	
1348-61	Subvention Réserve Parlementaire	3 700	3 700		
165	Dépôts et cautionnements	1 000		1 000	
4582	Remboursement travaux enrobés (Conseil Départemental)	11 508		11 508	
	TOTAL	707 761	18 348	689 413	